

## CULTURE

## « Nous augmentons l'aide pour les petites communes »

*Franck Riester, ministre de la Culture, expose ses projets pour le patrimoine et explique la mise en place du pass culture.*

**La deuxième édition de la Mission Patrimoine confiée à Stéphane Bern est lancée. Comment l'État travaille avec la mission Bern ?**

Ça se passe très bien, le patrimoine est une cause qui rassemble les Français. L'État est très engagé pour le patrimoine. Il investit 350 millions d'euros par an pour sa restauration. L'État subventionne le patrimoine classé ou inscrit au titre des monuments historiques. Stéphane Bern et la Fondation du patrimoine se concentrent principalement sur les autres sites en péril, en complétant l'action de l'État. Dans le budget 2018, comme dans le budget 2019 l'État a fait un effort important sur le patrimoine, en augmentant l'aide pour les monuments historiques situés dans les petites communes qui n'ont pas les moyens de les restaurer.

**Que répondez-vous à Stéphane Bern qui demande la fin de la taxation du loto du patrimoine ?**

Il existe une fiscalité qui régit la Loterie nationale et donc celle du loto du patrimoine. Pour répondre à cette question, nous avons pris la décision, avec mon collègue Gérald Darmanin, d'ajouter au rendement de la loterie un montant de 20 millions d'euros ! Ce montant représente bien plus que la fiscalité qui reste prélevée pour cette opération ciblée sur le patrimoine en danger. Dans le cadre du loto, 268 édifices en péril ont été identifiés, dont 190 sont des Monuments historiques. Trois opérations sont terminées, 79 sont en cours de travaux et 80 ont fait l'objet de demande d'autorisations de travaux : ça avance bien.

**Qu'y aura-t-il dans la loi audiovisuelle prévue à l'automne ?**

Dans cette loi, il y aura une partie sur le champ et les modalités de régulation, par exemple pour permettre de lutter contre les contenus haineux ou nocifs pour le jeune public sur internet. Et il y aura une partie sur la réglementation économique, pour créer les conditions d'une concurrence plus équitable entre les acteurs historiques et les nouveaux acteurs du numérique. La loi durcira le dispositif de lutte contre les sites pirates. Ce fléau menace la création.

**Vous êtes pour une télé publique sans publicité ?**

Il faut un financement solide et pérenne de l'audiovisuel public. Avec la fin de la taxe

d'habitation, sur laquelle était adossé le recouvrement de la redevance, il faudra trouver un autre support. Nous y travaillons avec mes collègues de Bercy.

**Où trouver de l'argent ? Vous allez taxer ordinateurs et téléphones mobiles ?**

Ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Pour l'audiovisuel public, ma priorité est de m'assurer qu'il remplit ses missions, au service de la proximité, de la création, de l'information. Plus largement, l'enjeu est de faire contribuer les acteurs numériques, et il y a d'autres leviers : nous sommes en pleine négociation sur la directive sur le droit d'auteur qui permettra de créer un « droit voisin » pour la presse : on ne peut effectivement pas accepter que ceux qui diffusent les contenus soient mieux rémunérés que ceux qui les créent ! Les sites de partage de vidéos devront de même assumer toutes leurs responsabilités au regard du droit d'auteur. Je me bats pour mobiliser nos partenaires européens sur ce dossier.

*Propos recueillis par Nathalie Chifflet et Pascal Jalabert*

**Le Pass culture à l'épreuve du test**

Le Pass culture était une promesse de campagne du candidat Macron. Il est mis à l'essai ce 1<sup>er</sup> février, dans cinq départements pilotes : le Bas-Rhin, le Finistère, l'Hérault, la Seine-Saint-Denis et la Guyane. Plus de 10 000 jeunes volontaires issus de ces départements seront invités à activer leur compte à partir d'aujourd'hui pour le tester, avant qu'il ne soit étendu à tout le territoire à tous les jeunes de 18 ans. À quelle échéance ? Le ministre de la Culture Franck Riester ne fixe pas de délai à cette généralisation. « L'expérimentation va durer plusieurs mois. Elle se déroulera en plusieurs phases d'entrée dans le dispositif. Chaque phase verra entrer plus de territoires tests et plus de jeunes, la deuxième ayant sans doute lieu sans doute l'été prochain ». À terme, tous les Français pourraient y accéder, mais sans bénéficier des 500 euros offerts aux seuls jeunes majeurs. Car le Pass, pour les jeunes gens de 18 ans, c'est de l'argent : 500 € à dépenser pour une offre culturelle que le ministère de la Culture a voulue large. Les 500 € ne sont pas de l'argent de poche, mais un crédit inscrit sur

l'application dédiée au Pass, sur laquelle les jeunes bénéficiaires ont leur compte. L'application est attractive, simple, la navigation intuitive, avec des offres qu'on parcourt en balayant l'écran du bout des doigts. On y fait ses choix en connaissant la distance, les prix, qui sont affichés.

**500 € à 18 ans**

Le catalogue des propositions permet aussi bien d'aller au spectacle (à deux), au musée, au cinéma, à des concerts, de s'acheter des livres, de s'abonner à une plateforme de vidéo à la demande (Filmo TV est dans le panier, mais pas Netflix), à un service de musique (comme Deezer), d'assister à un festival, d'acheter un instrument de musique et des cours. On pourra même acquérir une œuvre d'art (des galeries sont partenaires du Pass). Les abonnements numériques aux versions numériques des journaux font partie de l'offre.

La diversification des activités culturelles des jeunes est au cœur de cette nouvelle offre de la politique culturelle à laquelle participent aussi bien des acteurs privés que publics, partenaires du ministère de la Culture. Le Pass avec son application mobile géolocalise les jeunes utilisateurs et leur fait des propositions ciblées, près de chez eux. Un moyen différent pour les acteurs de la culture sur les territoires de toucher les jeunes. « C'est un beau dispositif d'accès à la culture, un vrai moyen de lutter contre la fracture territoriale », affirme le ministre de la Culture, qui insiste aussi sur « l'autonomie culturelle » des jeunes adultes, qui avec son forfait affirme ses propres choix culturels, sans dépendre de ses parents.

Le budget du Pass Culture est évalué à plus de 430 millions d'euros théoriques pour une classe d'âge donnée pour sa généralisation à près de 800 000 jeunes de 18 ans. Lorsque le pass sera généralisé, le secteur privé et les partenariats devraient y contribuer à hauteur de 80 %. Franck Riester insiste : « ce n'est pas de l'argent public mobilisé, mais des offres partenariales qui abondent le Pass culture ».

Nathalie Chifflet